

Vu le décret n° 2011-489 du 9 mai 2011, chargeant Monsieur Rachid Guezguez, administrateur conseiller, des fonctions de directeur des affaires administratives au ministère de la justice.

Arrête :

Article premier - En application des dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, il est accordé à Monsieur Rachid Guezguez, directeur des affaires administratives, le droit de signature de tous les documents se rapportant à ses fonctions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 2 juillet 2011.

Le ministre de la justice

Lazhar Karoui Chebbi

Vu

Le Premier ministre

Beji Caïd Essebsi

DEMISSION

Par arrêté du ministre de la justice du 2 juillet 2011.

La démission de Madame Houda Abdelmoula interprète assermentée en langue Anglaise à Sfax circonscription du tribunal de première instance dudit lieu est acceptée pour des raisons personnelles.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 2011-860 du 7 juillet 2011, portant dissolution de certains conseils municipaux du territoire tunisien.

Le Président de la République par intérim,

Sur proposition du ministre de l'intérieur,

Vu la loi organique des communes promulguée par la loi n° 75-33 du 14 mai 1975, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2008-57 du 4 août 2008 en ses articles 11 et 12,

Vu le code électoral promulgué par la loi n° 69-25 du 8 avril 1969, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2009-19 du 13 avril 2009 en son article 161,

Vu le décret-loi n° 2011-14 du 23 mars 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics et notamment son article 16,

Vu le décret n° 75-342 du 30 mai 1975, fixant les attributions du ministère de l'intérieur, modifié par le décret n° 2001-1454 du 15 juin 2001,

Vu le rapport du ministre de l'intérieur en date du 22 mars 2011, portant exposé de la situation actuelle des communes du territoire tunisien.

Décète :

Article premier - Sont dissous les conseils municipaux indiqués au tableau suivant :

Gouvernorat	Municipalité
Monastir	Bou Hjar
	Menzel Fersi
Sousse	Kalâa Essogra
Tataouine	Ghomrassen
Nabeul	El Mida
Sfax	Menzel Chaker
Kasserine	Sbiba

Art. 2 - Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 7 juillet 2011.

Le Président de la République par intérim

Fouad Mebazaâ

Décret n° 2011-861 du 7 juillet 2011, portant nomination de délégations spéciales dans certaines communes du territoire tunisien.

Le Président de la République par intérim,

Sur proposition du ministre de l'intérieur,

Vu la loi organique des communes promulguée par la loi n° 75-33 du 14 mai 1975, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment son article 12,

Vu le code électoral promulgué par la loi n° 69-25 du 8 avril 1969, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment son article 161,

Vu le décret-loi n° 2011-14 du 23 mars 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics et notamment son article 16,

Vu le décret n° 2011-860 du 7 juillet 2011, portant dissolution de certains conseils municipaux du territoire tunisien.

Décète :

Article premier - Sont nommées des délégations spéciales dans les communes indiquées au tableau annexé au présent décret pour remplir les fonctions des conseils communaux pendant une durée maximale d'une année, à partir de la date du présent décret leur composition est déterminée conformément aux indications dudit tableau.

Art. 2 - Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 7 juillet 2011.

Le Président de la République par intérim

Fouad Mebazaâ

Gouvernorat de Monastir

Municipalité de Bou Hjar

Nom et prénom	Fonction
- Ali Kraim	Président
- Habib Ben Khalifa	membre
- Sami Ben Ibrahim	membre
- Kais Bouzrara	membre
- Mohamed Fkih	membre
- Hamdi Sayeh	membre
- Mohamed Lassad Abderrahmen	membre
- Nabil Dimassi	membre

Municipalité de Menzel Fersi

Nom et prénom	Fonction
- Ahmed Salmen	Président
- Bechir Mabrouk	membre
- Ali Betayeb	membre
- Karim Ghamadh	membre
- Sara Mdimegh	membre
- Mohamed Najja	membre
- Radhouan Abderrazek	membre
- Mohamed Aroussi Boughrira	membre

Gouvernorat de Sousse

Municipalité de Kalâa Essogra

Nom et prénom	Fonction
- Ridha Ben Ftima	Président
- Sofiene Ben Moussa	membre
- Kamel Gazeh	membre
- Nabil Chouaib	membre
- Fathi Kneni	membre
- Mesbeh Derwez	membre
- Mohamed Ali Jaouadi	membre
- Naceur Stita	membre
- Ridha Berkaya	membre
- Hayet Ltaif	membre
- Leila Boukadida	membre
- Emna Gaith	membre
- Malek Rjiba	membre
- Mahmoud Ben Lazrak	membre
- Mouna Guadri	membre
- Fatma Belhouch	membre

Gouvernorat de Tataouine

Municipalité de Ghomrassen

Nom et prénom	Fonction
- Aoun Allah Achach	Président
- Nabil Hadadi	membre
- Habib Garabi	membre
- Massoud Rabâi	membre
- Habib Sassi	membre
- Mourad Mesbahi	membre
- Foued Harabi	membre
- Hedi Sahnoun	membre

Gouvernorat de Nabeul

Municipalité d'El Mida

Nom et prénom	Qualité
- Moncef Ben Nasr	Président
- Monji Ben Ali	membre
- Najet Jazi	membre
- Ahmed Hcine	membre
- Sofiene Hmaoui	membre
- Sami Farhat	membre
- Nadia Ben Thamer	membre
- Naji Jezi	membre

Gouvernorat de Sfax
Municipalité de Menzel Chaker

Nom et prénom	Qualité
- Latif Ben Issa	Président
- Ramzi Jouhaina	membre
- Ammar Yousfi	membre
- Slim Rebâii	membre
- Mehdi Tayari	membre
- Karim Harrabi	membre
- Akram Ouerghemi	membre
- Hanene Khouildi	membre

Gouvernorat de Kasserine
Municipalité de Sbiba

Nom et prénom	Qualité
- Belgacem Salmaoui	Président
- Montassar Sallami	membre
- Abdessattar Jemai	membre
- Noureddine Salmaoui	membre
- Lazhar Zâarii	membre
- Faouzi Ghalkaoui	membre
- Abderrazak Khechimi	membre
- Souad Mahfoudhi	membre

NOMINATIONS

Par décret n° 2011-862 du 6 juillet 2011.

Monsieur Nabil Nsiri est chargé des fonctions de secrétaire général de gouvernorat au gouvernorat de Sidi Bouzid, à compter du 24 février 2011.

Par décret n° 2011-863 du 2 juillet 2011.

Madame Sonia Chouïeb, administrateur, est chargée des fonctions de directeur des affaires administratives et financières de la commune de l'Ariana.

Par décret n° 2011-864 du 6 juillet 2011.

Madame Bchira Brahmi, ingénieur en chef au ministère de l'intérieur, est nommée au grade d'ingénieur général.

**MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES**

Décret n° 2011-865 du 15 juin 2011, portant publication de la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Le Président de la République par intérim,

Sur proposition du ministre des affaires étrangères,

Vu la loi n° 2010-31 du 21 juin 2010, portant approbation de l'adhésion de la République Tunisienne à la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire,

Vu le décret-loi n° 2011-14 du 23 mars 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu le décret n° 84-1242 du 20 octobre 1984, fixant les attributions du ministère des affaires étrangères,

Vu le décret n° 2010-2060 du 23 août 2010, portant ratification de l'adhésion de la République Tunisienne à la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Décète :

Article premier - Est publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne, en annexe au présent décret, la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies à New York le 13 avril 2005.

Art. 2 - Le Premier ministre et les ministres concernés sont chargés, chacun selon ses attributions, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 15 juin 2011.

Le Président de la République par intérim

Fouad Mebazaâ

**CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA
RÉPRESSION DES ACTES DE TERRORISME
NUCLÉAIRE**

Les États Parties à la présente Convention,

Ayant présents à l'esprit les buts et principes de la Charte des Nations Unies concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le développement des relations de bon voisinage, d'amitié et de coopération entre les États,

Rappelant la Déclaration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en date du 24 octobre 1995,